



# *Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

### AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

**QUE:**

À la séance extraordinaire du 21 mai 2020, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 362 intitulé : "RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 362 RELATIF AUX CHIENS ET AUTRES ANIMAUX".

En raison du contexte sanitaire actuel, ce règlement est disponible pour consultation sur demande au préalable adressée au directeur général et secrétaire-trésorier.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT.

Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 25 mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille vingt.

  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

